heures du soir, au Cercle Léon XIII. Le programme est des plus attrayants et la vente des cartes très active. Nous ne doutons pas que les amateurs de beaux et impressionnants spectacles s'y rendront en foule. Le prix des places est à la portée de tous; les moins élevées ne coûtent que 25 centimes.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. François Roussel, garçon brasseur chez Mme Vve Brulois-Lemesre, demeurant 135, rue de Tourcoing, s'est contusionné au poude droit en glissant dans l'escalier de la cave. Huit jours de repos. Docteur Barroyer.

WASQUEHAL

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Le Conseil de Préfecture a rendu vendredi, son arrêt concernant les élections de Wasquehal. Voir la chronique judiciaire.

LANNOY

LEERS

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Lundi prochain, 20 juin, de 2 heures à 4 heures, recette mensuelle des contributions, à la Mairie, par M. Parenty, percepteur.

FÊTE DU PATRONAGE SAINT-LOUIS DE GONZAGUE. — C'est demain dimanche que les membres du patronage célébreront leur fête annuelle. A 6 heures et demie, messe de communion avec chants; dans l'après-midi, jeux divers et lancement du Saint-Louis et autres ballons par M. Hespel, de Leers. A 6 heures et demie, salut solennel chanté par les jeunes gens et sermon de circonstance. A l'issue du salut, banquet dans la grande salle du patronage.

LA FRAUDE. — Le brigadier de douanes Crapez, et le préposé Boucly, ont arrêté au moulin Therin, les nommés Victorine Lutebricux, 25 ans, soigneuse, à Roubaix, rue Franklin, et Marie Dusager, 20 ans, tisserande, rue de Valenciennes, à Roubaix, qui portaient: la première 2 kil. 500, et l'autre 2 kil. 800 de café vert de provenance étrangère, d'une valeur totale de 15 fr. 90. Les deux contrevenantes seront conduites à Lille, aujourd'hui, par les gendarmes de Lannoy.

HEM

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Louis Deltour, 13 ans, chauffeur de tarbous chez M. Mulaton, en tombant sur un tambour mécanique, s'est brûlé à l'avant-bras droit et à la jambe gauche. Huit jours de repos. Docteur Dubrunfaut.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Ponthieu, 15 ans, au Nouveau Mont-St-Bernard, à Touffleers, se blessait chez M. A. Deruche Constant fils, en recevant sur le pied droit un coup de la barre de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Parmentier.

BAISIEUX

LA CULTURE DU LIN. — L'ensemencement de ce textile a été fait dans la commune sur une superficie approximative de 25 hectares par vingt-trois cultivateurs.

CYSOING

UNE EXPLOSION D'ACÉTYLÈNE.— *Trois personnes grièvement brûlées.* — M. Henri Dumoulin, ferblantier à Cysoing, était occupé, vendredi après-midi, à monter un appareil à acétylène à l'Hôtel du Bras de Fer, tenu par M. Crombach-Delarge, Place de la République. Vers quatre heures, ce travail étant presque achevé, M. Dumoulin, qui se trouvait, en ce moment, avec son fils âgé de 10 ans et le domestique de l'Hôtel, Jules X..., voulut vérifier s'il n'y avait pas de fuite à l'appareil.

Soudain, le gaz, sortant de la cloche, fit explosion et les trois hommes furent brûlés grièvement par les flammes aux mains et à la figure. M. Dumoulin et son fils ont surtout été atteints; toutefois, ils ne perdent pas la vue. M. le docteur Meurisse a donné des soins aux trois victimes de ce grave accident.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira lundi, prochain à huit heures du soir, pour discuter la question budgétaire.

MOUCHIN

ABSENCE ILLÉGALE. — Jeudi soir, les douaniers de la brigade de Mouchin, ont arrêté le soldat Emile-Edouard Pierre du 1er régiment de zouaves, en garnison à Kouba, au moment où il franchissait la frontière. Le prévenu a été remis aux gendarmes de Cysoing.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — Maison fondée en 1835
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Impressions en tous genres pour le commerce. — Têtes de lettre. — Factures. — Mémorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc. — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés.

LA FÊTE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A ROUBAIX

C'est demain, dimanche, que sera donnée au square Pierre-Catteau, à 8 heures du soir, la grande fête de nuit organisée par la Fédération en l'honneur de l'enseignement primaire public. Le bureau s'est assuré le bienveillant concours de la *Grande Harmonie*, de la *Cecilia Roubaisienne*, et de la société de gymnastique *La Haltère* qui produiront des pyramides et le ballet *La Moisson*. L'entrée du parc sera entièrement gratuite. En cas de pluie, la fête aura lieu à la même heure, à l'Hippodrome dont l'entrée sera également libre.

— *L'association des anciens élèves de l'école de la rue de Crimée.* — Voici le programme de la fête du 19 juin: A l'école, le matin, à 10 heures, 1. Conférence par un professeur; 2. Chœurs exécutés par les élèves; 3. Lancement du ballon *Le Jean-Marie*, 4. Distribution de gâteaux aux élèves.

— *Groupe scolaire de la rue d'Oran.* — Programme de la fête du 19 juin: Samedi soir: Récréation aux flambeaux, organisée par l'*Association des anciens élèves*, avec concours des plus grands élèves actuels de l'école et la fanfare *L'Espérance*. Le cortège suivra l'itinéraire suivant. Départ de l'école, rue Delespaul, rue d'Oran, jusqu'à la rue de la Vigne, rue de Cartigny, rue d'Alger, Grande Rue, rue de la Conférence, d'Alger, de Cartigny, du Calvaire, de Constantine, d'Alger, du Hutin, Boulevard, rentrée à l'école. — Dimanche, à dix heures du matin, défilé, avec chants, des 1.100 élèves du groupe scolaire. Le défilé suivra le même itinéraire que la retraite aux flambeaux. A la rentrée à l'école, distribution de gâteaux à tous les élèves.

A TOURCOING

Nous donnons ci-dessous le programme de la fête de dimanche, tel qu'il a été définitivement arrêté:

Samedi 18, concours de dans toutes les écoles.

Dimanche 19, à trois heures de l'après-midi, collation offerte aux enfants par les soins de la Commission de la Caisse des écoles. A 4 heures, revue par l'Administration et le Conseil municipal et la délégation cantonale; groupement rue Winoc-Chocquel. A 4 heures et demie, défilé par les rues du Château, du Conditionnement et Carnot. A 5 heures, concert place Charles Roussel, exécution de chœurs patriotiques par les enfants des écoles *l'Orphéon des Travailleurs*, avec accompagnement par la fanfare *Les Intimes*.

Voici les titres des chœurs qui seront exécutés: 1. Les Trois couleurs et les Girondins, par les enfants des écoles. 2. l'Ecole laïque et *La Marseillaise*, par l'*Orphéon des Travailleurs*. A 6 heures, défilé par les rues de la Cloche, Verte-Feuille, place Victor-Hassebroucq, rue de l'Hôtel-de-Ville, Grand Place. Arrêt Jardin du Palais de Justice, où seront exécutés des exercices gymniques par l'*Union Tourquennoise*. L'harmonie *La Fraternelle* prêtera son concours et donnera ensuite, sur le kiosque du jardin, un concert. A 8 heures et demie, sur le kiosque de la Grand Place, grand concert par la Musique Municipale. Nous avons publié d'autre part le programme.

Les sociétés musicales de la ville, La Revanche Tourquennoise, l'Harmonie du Grand-Plaisir, l'Harmonie de la Croix-Rouge, Les Trompettes réunis et la Fanfare du Point-Central prendront part au cortège.

Voici maintenant la composition du cortège qui suivra l'itinéraire que nous donnons plus haut: 1. Gendarmes; 2. Sapeurs-Pompiers; 3. Tambours, clairons; 4. *Intimes*; 5. *Fifres*; 6 *Ecole* rue des Cinq-Voies; 7. Ecole rue de l'Epidème; 8. Ecole rue des Champs; 9. Ecole rue Fin-de-la-Guerre; 10. Trompettes *La Revanche*; 11. Ecole rue du Conditionnement; 12. Ecole place Saint-Jacques; 13. Ecole rue du Flocon; 14. Ecole rue du Dragon; 15. Harmonie du Grand-Plaisir; 16. Ecole rue Lhomond; 17. Ecole rue des Villas; 18. Ecole rue Neuve; 19. Trompettes Réunis; 20. Ecole rue des Plats; 21 Ecole rue du Virolois; 22. Ecole rue du Pont-de-Neuville; 23. Ecole rue Houchard; 24. Harmonie de la Croix Rouge; 25. Ecole rue de la Potente; 26. Ecole rue de la Croix-Rouge; 27. Ecole rue du Calvaire; 28. Fanfare du Point Central; 29. Institut Sévigné; 30. Institut Colbert; 31. Groupe d'anciennes élèves; 32. Groupe d'anciens élèves; 33. Sapeurs-Pompiers; 34 Gendarmes.

A WATTRELOS

Voici le programme de la fête de l'enseignement primaire public, qui aura lieu dimanche 19 juin: A 10 heures et demie du matin, défilé partant de l'école de garçons du Centre; 11heures, grand concert dans le jardin de M. Delannoy, rue Pierre-Catteau, avec le concours de la Musique Municipale et de la société de gymnastique *La Patriote*. Chœurs d'enfants avec accompagnement d'orchestre. (500 exécutants). Après le concert, distribution de gâteaux aux élèves des écoles municipales. Entrée libre.

A LANNOY

La fête de l'enseignement primaire du dimanche 19 juin, sera célébrée dans toutes les communes du canton. Des concerts auxquels participeront les élèves et associations d'anciens élèves des écoles communales, et les sociétés locales de musique et de chant, seront donnés sur les places publiques et dans les locaux des écoles.

Des tombolas et jeux divers seront offerts aux enfants ainsi que des gâteaux.

A LINSELLES

A l'occasion de la fête des écoles laïques, qui se célèbre dimanche, un concert sera donné à 4 heures et demie du soir, M. Dessauvages et Mlle Jeanne Wagnon, de Tourcoing, s'y feront entendre.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille Catholique* doit être distribuée gratuitement chaque semaine, *dans TOUTES les maisons de la Ville de Roubaix*.

Les personnes qui ne la recevraient pas exactement chaque semaine ou qui connaîtraient des habitants ne la recevant pas, sont instamment priées d'en aviser le gérant, M. L. Duquenne, à l'Imprimerie Reboux, 71, Grande-Rue, Roubaix.

N. — Les hôteliers, aubergistes et toutes les personnes ayant chez elles des pensionnaires ou des *logeurs* peuvent, à leur demande, recevoir le nombre d'exemplaires qu'elles désirent.

WATTRELOS

LE SERVICE DE L'EBOUAGE PUBLIC. — M. Pierre Dhaenin, croyant que sa réflexion faite, jeudi, au sujet du service de l'ébouage public pourrait faire supposer qu'il a prémédité de mettre ce service en adjudication, nous prie de déclarer qu'il n'a aucunement entendu faire cette proposition, le service fonctionnant très bien.

LA DUCASSE. — La Grand'Place et la place du Moulin sont garnies de nombreuses baraques: il y en a même dans les rues, où les terrains vagues ont été envahis. Le bal Vanlaeyse, ancien bal Parent, aura lieu à grand orchestre.

LE CARROUSEL MONTE DE LA PERCHE aura lieu, comme chaque année, demain dimanche, 19 juin, à cinq heures et demie précises. Le cortège se formera à la Vieille-Place, pour le départ, heure stricte, à cinq heures. Itinéraire: rues Pierre-Catteau, de Roubaix, Carnot, Grand'Place, et rue du Bureau, pour arriver au local, Café Henri Ledoux. Les inscriptions seront reçues jusqu'au moment du départ aux cafés veuve Laloy, Vieille-Place, et au local du carrousel. Il y a 350 fr. de prix en espèces et de nombreuses surprises.

UNE FILLETTE de 16 ans, quelque peu faible d'esprit, Marie T..., dont la famille habite St-Liévin, ayant accusé son oncle d'avoir exercé, sur elle, d'odieuses violences, une enquête a été ouverte par le service de police. L'enfant, D..., a cru prudent de s'enfuir en Belgique. L'examen médical a établi que le crime n'avait pas été consommé.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*. *Elle* remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

TOURCOING

LA DUPERIE AU MONOPOLE. — Nous recommandons la lecture d'un jugement du Tribunal de Commerce de Tourcoing que nous publions sous la rubrique « Tribunaux ». Nous avons plusieurs fois eu l'occasion de mettre en garde les petits commerçants contre les agissements de certains représentants de commerce peu délicats qui, sous de fallacieuses promesses de dépôt exclusif ou de monopole, pratiquent purement et simplement la vente forcée. Le Tribunal de Commerce de Tourcoing vient de faire bonne justice de ces agissements.

LA GRÈVE DES TAPISSEURS. — La Chambre syndicale des Tapisseurs nous communique le texte d'un appel qu'elle adresse à la *population ouvrière* et aux petits commerçants. Dans cette circulaire la Chambre syndicale expose que le tarif avait été établi sur la base du travail de 12 h., qu'aucune augmentation n'a été demandée au passage des *différents paliers de la loi Millerand-Colliard*; et que maintenant que la loi de dix heures est appliquée intégralement, il est juste qu'elle demande une légère augmentation en compensation des deux heures de perte par jour qui résulte de l'application de cette *loi*.

Mais cette demande n'ayant pas été accueillie, la grève en est résultée et quand, après six semaines de grève, une entrevue a eu lieu par l'entremise du Préfet du Nord, il en est sorti, dit la Chambre syndicale: « 1° *un règlement* qui diffère de très peu de celui dont on se sert pour les prisonniers et que notre dignité d'hommes nous refuse d'accepter; 2. une liste sur laquelle figuraient les noms d'une quarantaine d'ouvriers respectables et qui, d'après ces Messieurs ne rentreront plus à l'usine et ne feront plus de tapis, cela sous prétexte que ce sont des meneurs de grève ».

La Chambre syndicale rappelle la parole de M. Eugène Motte au Conseil municipal de Roubaix à savoir « que pour lui, les salaires devaient être les mêmes en 10 heures que pour 10 heures et demie ». La Chambre syndicale prétend encore que les patrons, en faisant des victimes parmi les membres militants du Syndicat veulent démolir cette organisation. Elle termine par un appel à l'esprit de solidarité des ouvriers et des petits commerçants.

— Dimanche prochain aura lieu, dans la campagne du Beau-Séjour, au Clinquet, un bal champêtre dont l'entrée, 30 centimes par personne, sera perçue au bénéfice des tapisseurs en grève.

—— *Les Reconduites.* — Les tapisseurs en grève ont commencé jeudi soir les « reconduites » à l'égard de contremaîtres de trois fabriques de tapis. L'un de ces contremaîtres, M. Depoorter, attaché à la Maison Rombeau, a été accompagné par un groupe assez important jusqu'à son domicile, rue de Tunis. Les manifestants ne se bornaient pas à chanter, mais ils bousculaient aussi le contremaître. Dans l'une de ces bousculades, M. Depoorter a perdu son chapeau, et en voulant le ramasser, il a eu les mains piétinées. Il en est résulté quelques contusions peu graves d'ailleurs. *Vendredi matin*, les grévistes ont renouvelé leur manifestation assez bruyante vis-à-vis de l'habitation de M. Depoorter et ont brisé un carreau d'une des fenêtres.

Une enquête de police a eu lieu: M. Delattre, commissaire du deuxième arrondissement, a interrogé deux grévistes soupçonnés d'avoir exercé des violences sur M. Depoorter. Il n'y a pas eu d'arrestation.

—— Nous avons reçu deux lettres que nous publions plus loin.

UNE FÊTE DE BIENFAISANCE, organisée aux cours secondaires de jeunes filles, rue de Lille, avec le concours des anciennes élèves, aura lieu au profit des enfants pauvres, le dimanche 26 juin, à trois heures du soir. Cette fête comprend une kermesse, un musée, une représentation enfantine, un bal d'enfants, des jeux divers, etc...

ARRESTATION EN VUE D'EXTRADITION. — Dans l'après-midi de vendredi, le service de la Sûreté a mis en état d'arrestation en vertu d'un mandat d'extradition, un nommé Ange Dhaeze, âgé de 60 ans, né à Oostrosbeke (Belgique), jardinier demeurant rue de la Croix-Rouge. Cet homme est réclamé par le Parquet de Courtrai. Il a été condamné par les tribunaux belges à trois ans d'emprisonnement pour attentat à la pudeur; la victime est une enfant de 11 ans. Dhaeze a été écroué en attendant son extradition.

MALADES DANS LA RUE. — Vendredi soir, vers cinq heures, un vieillard, M. Philippe Pruvost, âgé de 69 ans, passait rue des Halles, lorsqu'il se trouva indisposé et s'affaissa sur le trottoir. Relevé aussitôt, il reçut des soins dans une maison voisine et put regagner son domicile rue de l'Amiral-Courbet, 85.

— Vendredi, vers sept heures trois quarts du soir, un homme de 56 ans, Henri Lévêque, né à Moulin (Seine), est tombé malade rue de la Croix-Rouge. Des voisins lui ont donné des soins et il a pu rentrer seul chez lui, rue Balzac.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine à gaz, un manœuvre, Jules Roger, 38 ans, s'est fait une entorse au pied droit en chargeant un bateau de coke. Dix jours de repos. Docteur Cuisset. — Un autre manœuvre de la même usine, Désiré Houzet, se'est fait également une entorse au pied droit dans les mêmes circonstances que le premier. Dix jours de repos. Docteur Delegrange. — Chez M. L. Benque, constructeur, François Cogez, 37 ans, contremaître, a été contusionné au pied gauche par la chute d'un sommier en fer. Huit jours de repos. Docteur Vienne. — Au peignage de la Tossée, un mécanicien, Albert Florquin, 21 ans, s'est blessé à l'index gauche en réglant un peigne. Dix jours de repos. Docteur Leduc. — Joséphine Hannote, 15 ans, bardeuse, chez MM. Duvillier frères, s'est fait une entorse au pied droit en tombant dans un escalier. Sept jours de repos. Docteur Debreiby. — Chez M. Crépel-Fontaine, un chauffeur de chaux, Joseph Bailly, 15 ans et demi, a été blessé à la tempe gauche par le coin d'une corniere qu'il cintrait. Cinq jours de repos. Docteur Ballenghien.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans les matinées de jeudi et vendredi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes: Marée, 4 280 kil.; cerises, 200 kil.; tomates, 270 kil.; abricots, 60 kil.; fromage, 100 kil.; pommes de terre, 1 250 kil.; fraises, 350 kil.; haricots verts, 260 kil.; pêches, 350 kil.; abricots, 20 kil.; asperges, 230 bottes; amandes vertes, 40 kil.; poires, 80 kilos.

CONTRAVENTIONS à Jules V..., 25 ans, rattacheur et Jean C..., 52 ans, peintre, pour ivresse manifeste et publique.

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 fr. 25
81, rue Desurmont, Tourcoing. 53351

MARCQ-EN-BARŒUL

PROCÈS-VERBAL a été dressé à un domestique au service de M. G. Pavot, marchand de liqueurs, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, pour abandon de voiture.

UN PENDU. — Vendredi soir, à 7 heures et demie, des ouvriers de ferme ont découvert, pendu dans une haie, le corps d'Adolphe Cornille, piqueur agricole, demeurant rue des Peupliers. On attribue cet acte de désespoir à des chagrins intimes.

HALLUIN

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Le Conseil de Préfecture a rendu, hier vendredi, un arrêt, par lequel sont rejetées les protestations contre les élections municipales d'Halluin.

QUESNOY-SUR-DEULE

L'INSTALLATION du nouveau curé-doyen, M. Delcroix, est fixée au lundi 27 juin, à quatre heures de l'après-midi.

COMINES

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira le mardi 21 juin, à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville. Voici l'ordre du jour:

1° Goutte de Lait Cominoise: projet d'installation dans la salle du dépôt, rue de Saint-Quentin. — 2° Projet de construction d'un hangar pour servir de dépôt.

LE MÉDECIN DE L'HOSPICE. — Comme nous l'avons annoncé, la Commission de l'Hospice a, dans sa dernière réunion, choisi M. le docteur Lemaire, en remplacement de M. le docteur Vouters, pour remplir les fonctions de médecin de l'Hospice. M. le Préfet du Nord vient d'approuver cette décision.

LE ROLE D'ABONNEMENT pour l'exercice 1904 est déposé au secrétariat jusqu'au 1er juillet, où les intéressés pouvent en prendre connaissance de neuf heures du matin à midi et de deux à cinq heures du soir.

LILLE

LA « JEUNESSE LILLOISE ». — La *Jeunesse lilloise*, qui a pris part dimanche et lundi derniers, à La Bassée, au concours en division supérieure, a obtenu les prix suivants: Prix d'honneur au concours de ballets. 1er prix au concours de section. 3e prix au concours de mouvements spéciaux à mains libres. 5e prix de course en section et 7 prix individuels au concours artistique.

FACULTÉ DE DROIT. — Lundi 20 juin 1904, à huit heures et demie du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, cours public sur les questions économiques intéressant la région du Nord. M. Aftalion achèvera l'examen des kartells européens. Il étudiera leurs effets sur les prix de vente, les salaires, les crises de surproduction, ainsi que leurs rapports avec l'Etat et la législation.

FACULTÉ DE MÉDECINE. — M. le professeur Combemale vient, pour une durée de trois ans, d'être réélu, à l'unanimité, doyen de la Faculté de médecine.

UNE CHUTE DE DOUZE MÈTRES. — Vendredi matin, vers dix heures un quart, Victor Leblond, 28 ans, 6, rue du Molinel, téléphoniste, était occupé à poser des fils télégraphiques dans les champs, derrière l'établissement Tesse, avenue de Cambrai. Il était monté sur un poteau d'une douzaine de mètres de hauteur. Soudain, il perdit pied et vint s'abîmer sur le sol. M. Victor Leblond fut transporté à l'hôpital de la Charité dans un état désespéré. Il est marié et père de famille.

OUTRAGES AUX MŒURS. — Alphonse Gillard, 39 ans, mineur, a été arrêté, vendredi matin, par des agents de sûreté. Cet individu avait été surpris sur les remparts se livrant à de scandaleuses exhibitions.

UNE CHUTE DE QUATRE MÈTRES. — Hier, à cinq heures de l'après-midi, Théophile Rottems, 9 ans, 261, rue des Postes, était monté sur un arbre dans les remparts, entre la porte des Postes et la porte de Béthune. Soudain, l'enfant tomba d'une hauteur de quatre mètres. Il a eu la jambe gauche fracturée.

LES MOTEURS ÉCONOMIQUES pour toutes les industries sont ceux vendus par la maison J. FERRET, 182, rue du Moulin, à Roubaix. 31066

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais, grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux.**

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0,25 cent. en plus au cent.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille KRABANSKY-NOCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Charles KRABANSKY, née Pauline NOCQ, décédée à Croix, le 16 juin 1904, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à neuf heures trois quarts, en l'église Saint-Pierre, à Croix (Oréchet). Les Vigiles auront lieu le même jour à quatre heures. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Avenir, 4, à neuf heures un quart.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 20 juin 1904, à dix heures, pour le repos de l'âme de Madame ALLARD, née Eugénie LARIVIÈRE, décédée à Roubaix, le 17 mai 1904, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, le lundi 20 juin 1904, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Madame Charles CAMBIEN, née Esther DEBUCHY, décédée à Roubaix, le 14 mai 1904, dans sa soixante-troisième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
BRIDE-CORNILLE (SUCCESSEUR),
23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Teléph. 627. (Fondée en 1870). 3956

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Paroisse Sainte-Elisabeth.* — Dimanche prochain, 19 courant, messe des hommes à 7 heures.

JARDIN DE PLAISANCE
Les familles désireuses de passer une après-midi agréable et à la fraîcheur iront chez **Masure à l'AVENUE DE LA CAMPAGNE**, au Clinquet, Tourcoing. Consommations de 1er choix. Prix modérés. Jeux divers. 57958

GRANDE BRASSERIE DE L'INDUSTRIE,
9, rue Esquermoise, LILLE. — Orchestre de Dames. — Cinématographe. — Douze billards Brunswick. — Apéritif-concert, de 5 à 7 h. — Buffet froid. — Tél. 47351-1

NOUVELLES MILITAIRES

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LILLE. — Dimanche 19 juin 1904. Exercice d'avant-postes à Lomme-Capinghem. Rendez-vous à 7 heures un quart, devant le Cercle. Tir à 8 heures au Stand.

MARINE. — M. Langlois, agent de 1re classe du personnel des comptables des matières à Brest, est nommé, à la date du 1er juillet, garde-magasin titulaire de la marine à Dunkerque, en remplacement de M. Le Gonéc, agent de 2e classe du même personnel, garde-magasin intérimaire, qui remplacera numériquement M. Langlois à Brest.

TRIBUNAUX

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Audiences du vendredi 17 juin

Présidence de M. Grand, conseiller de Préfecture. Assesseurs: MM. Gouefroy, conseiller et Bonduelle, conseiller général. Ministère public: M. Aubanel, secrétaire général de la Préfecture.

Le Conseil de Préfecture a tenu une audience, vendredi après-midi, à 2 heures et demie, pour rendre ses arrêts concernant les protestations contre les élections municipales des 1er et 8 mai.

LES ÉLECTIONS DE ROUBAIX

Voici le texte de l'arrêt relatif aux élections de Roubaix:

PROTESTATION CONTRE LE PREMIER TOUR

Le Conseil de Préfecture,

Considérant que les bureaux *ont été* constitués conformément à la loi;

Que les protestataires n'indiquent pas les bureaux incriminés et n'apportent aucune preuve;

Considérant que les patrons qui auraient stationné devant les bureaux ne sont pas indiqués par les protestataires;

Que les quelques certificats sur ce point ne sont point légalisés et n'ont ainsi aucune authenticité;

Considérant d'autre part que la présence des patrons dans la rue n'a pu avoir aucune influence sur le scrutin;

Considérant qu'il résulte des déclarations de M. Chasteleyn, président du bureau, que M. Pierre Motte est venu voter à ce bureau, qu'il s'est assis quelques instants auprès de son parent, M. Gaston Motte, mais qu'il est parti sur l'observation qui lui a été faite;

Que ce fait n'a pu avoir aucune influence sur le résultat du scrutin à cause de sa brièveté et de la tolérance du président qui a permis à un candidat de la liste opposée d'assister sans mandat pendant la journée aux opérations électorales;

Considérant que M. Roussel, conseiller municipal, a présidé le bureau de la rue Brezin, sur délégation régulière du maire de Roubaix;

Que si M. Roussel occupe 600 ouvriers, 59 seulement appartiennent à ce bureau;

Considérant que les protestataires n'apportent aucune preuve que les contremaîtres de M. Roussel poursuivaient les électeurs pour leur donner des bulletins de vote;

Considérant que si un Comité dit l'*Union Sociale et Patriotique* a distribué 10 francs à chaque facteur, il n'est rien argué contre les élus qui sont restés étrangers personnellement à ce fait;

Considérant que le Comité en question n'a fait que se conformer aux usages établis;

Que la gratification dont s'agit se justifie par le travail supplémentaire imposé aux facteurs par la période électorale, que la somme a été remise au facteur-chef pour en faire la distribution;

Considérant que si des électeurs ont été omis ou rayés, les protestataires n'indiquent aucun nom;

Considérant que si les agents distributeurs de cartes n'ont pu trouver un certain nombre de leurs titulaires, ce grief est sans importance, puisque la mairie a fait publier que les électeurs qui n'avaient pas reçu leur carte pouvaient la réclamer; qu'enfin un électeur n'a pas besoin de sa carte pour voter;

Considérant que le une représentation au cirque a été offerte aux enfants de tous les partis, c'est le budget de la ville qui en a fait les frais, que ce n'est qu'une fois par an qu'un cirque vient s'établir à Roubaix, que dès lors si cette fête a été offerte la veille des élections, c'est par coïncidence;

Statuant contradictoirement,

Arrête:

La protestation contre les opérations électorales du 1er mai 1904 à Roubaix est rejetée.

DEUXIÈME TOUR

Le Conseil de Préfecture:

Considérant que les protestataires *affirment* qu'une pression inouïe a été faite sur les ouvriers par les contremaîtres et basent leur grief sur deux certificats produits l'un par le nommé Delbo, l'autre par le sieur Philippart;

Considérant que dans un certificat non légalisé, par conséquent sans authenticité, le nommé Delbo prétend avoir été chassé de l'usine où il travaillait pour n'avoir pas voulu voter comme son patron le voulait;

Considérant qu'il résulte de l'instruction et des pièces, que le témoin qui est le neveu d'un candidat non élu, a quitté l'usine volontairement;

Considérant que le sieur Philippart dénonce une tentative de corruption opérée par M. Porisse, directeur de l'usine Motte;

Que son certificat n'est pas légalisé, que ses prétentions sont démenties par M. Porisse;

Considérant que les bureaux de vote étaient constitués conformément à la loi;

Considérant qu'il n'est pas prouvé que les patrons aient stationné devant les bureaux de vote;

Considérant que les bulletins distribués le 8 mai ont été imprimés sur du papier de journal sans indication donnée à l'imprimeur;

Considérant que les protestataires en ont immédiatement fait imprimer de semblables; que le journal l'*Egalité* le reconnaissait;

Considérant que si le journal l'*Avenir* annonçait que les contributions étaient augmentées d'un tiers, il n'est pas démontré que cette fausse nouvelle soit l'œuvre des candidats élus;

Les protestations contre les opérations électorales du 8 mai à Roubaix sont rejetées.

—×—

Voici la substance des autres arrêts rendus par le Conseil de Préfecture:

WASQUEHAL. — La protestation du sieur Baelen est rejetée. — L'élection de M. Leur Edouard est annulée.

ARMENTIÈRES. — Les opérations électorales d'Armentières du 8 mai sont annulées.

BRUAY. — L'élection du sieur Dulieu Henri est annulée. Le surplus de la protestation est rejeté.

ESTAIRES. — Les opérations électorales du 1er mai sont annulées.

FRETIN. — L'élection des sieurs Chuffart et Carbonnel comme maire et adjoint, est annulée.

HOUPLIN. — L'élection de MM. Brame et Duthilleul comme conseillers municipaux est annulée, ainsi que celle du maire et de l'adjoint, MM. Lambin et Bouchez.

IWUY. — L'élection de MM. Sauvage et Delécluze est annulée. M. Bruniaux-Collet est proclamé élu et une élection annulée.

ONNAING. — L'élection de MM. Ménard et Bouchez comme adjoints est annulée.

SOMAIN. — M. Bataille est proclamé élu; l'élection de M. Beauvois est annulée.

Sont rejetées les protestations concernant les élections de Beaufort, CAMPHIN-EN-PÉVÈLE, Densin, Escaudœuvres, Frelinghien, HALLUIN, Haulchin, Maretz, Pecquencourt, Petite-Forêt, Steenvoorde, Teteghem, Thiennes.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1904 — N° 7

LA REINE DES REINES

Par MARC ANFOSSI

PREMIÈRE PARTIE

Cette matrone, que Juan Mortemaz avait visée parce qu'il savait qu'elle se chargeait de la garde des petits enfants moyennant un salaire mensuel, s'appelait Mme Marmignon.

Elle acceptait en effet volontiers, dans un but d'intérêt facile à concevoir, tous les petits êtres qu'on lui présentait.

On la savait fort glissante sur le chapitre de leur origine.

Son principal souci était d'être payée grassement et avec régularité...

Munis de l'adresse exacte de cette femme, les frères Robert, après avoir reçu l'enfant des mains de Juan Mortemaz, se disposèrent à conduire la petite Maria à Mme Marmignon, à Malakoff...

Mais les événements avaient tourné bien autrement que les deux acolytes les prévoyaient.

Et les circonstances les avaient écartés complètement des ordres reçus.

Voici comment cela s'était passé:

Robert le louchard, depuis son retour de la Nouvelle-Calédonie, avait lié connaissance avec une malheureuse fille d'une vingtaine d'années, orpheline et sans famille, qui s'appelait Jacqueline Morgand.

Les deux frères qui, depuis leur arrivée à Paris, vivaient d'une foule de petites industries interlopes, à la façon des camelots et des écumeurs de tripots, avaient installé chez eux, tant bien que mal, dans leur maigre et sordide logement de la rue de la Huchette, la malheureuse Jacqueline Morgand, qui faisait leur cuisine et raccommodait leurs hardes.

Association d'une mécréante et de deux vagabonds.

C'est chez ces trois galvaudeux et par les soins de Jacqueline que la petite Maria de Belfort, arrachée aux douceurs d'une vie luxueuse, devait échanger ses vêtements de promenade contre ceux d'une fillette pauvre.

Cela avait été convenu entre les deux frères.

Mais, fidèles à leur système de taciturnité et de cachotterie, ils n'en avaient pas souffé mot, auparavant à leur misérable compagne.

La pauvre fille ne s'attendait à rien de pareil...

Si bien que, le jour de l'enlèvement, lorsque, la nuit tombée, les deux frères amenèrent la petite Maria à Jacqueline Morgand, celle-ci, bien qu'elle fût déjà habituée à leurs procédés plus qu'étranges, eut un violent tressaut de surprise en apercevant l'enfant.

— Qu'est-ce que cela veut dire? demanda-t-elle stupéfaite, en prenant doucement par la main la mignonne fillette étonnée, mais non effrayée.

Maria, en effet, se laissait faire avec une docilité et une tranquillité étonnantes...

Elle n'avait pas pleuré une seule fois depuis la minute fatale où Juan Mortemaz l'avait livrée à ses deux complices.

— Les messieurs vont te conduire chez ta maman, lui avait-il dit avec autorité. Sois bien sage... Tu vas voir tout à l'heure maman Diana.

Voir maman Diana!...

C'était le paradis, le ciel qui s'ouvrait